

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/131 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DES CREDITS DE L'ETAT AU TITRE DU P.D.R.C. 2014-2020

SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, DONSIMONICALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRIPISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme CASTELLANI Pascaline à M. MOSCONI François
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI M-A
M. SIMEONI Gilles à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Démocrates, Socialistes et Radicaux »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la validation de la délibération N° 13/233 AC par l'Assemblée de Corse en date du 8 novembre 2013, des Orientations Stratégiques "Agriculture, Forêt et Développement Rural" issues d'une large concertation de l'ensemble des acteurs concernés,

CONSIDERANT le travail d'élaboration du PDRC 2014-2020 qui en a découlé,

CONSIDERANT le rôle d'Autorité de Gestion de la CTC pour le FEADER,

CONSIDERANT la notification par courrier du 10 juillet dernier des enveloppes financières que l'Etat entend consacrer au cofinancement du FEADER pour la période 2014-2020,

CONSIDERANT que cette notification acte une baisse de 36 % du volume financier alloué par l'Etat à la Corse au titre du 2^{ème} pilier de la PAC, soit une diminution de 24 millions d'euros,

CONSIDERANT que ce désengagement de l'Etat interdit tout effet levier envisagé par l'augmentation des fonds de l'UE pour le FEADER 2014-2020, voire entraîne une diminution des marges de

manœuvre sur des mesures fondamentales comme la modernisation des exploitations et la dotation jeune agriculteur,

CONSIDERANT la volonté de la CTC de maintenir sa propre participation financière identique à la programmation 2007-2013,

CONSIDERANT le vote unanime du Conseil d'Administration de l'ODARC en date du 15 juillet 2014.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à l'Etat de maintenir une participation financière au PDRC 2014-2020 identique à celle de l'ancienne programmation, à savoir 67 millions d'euros, la concrétisation de cet engagement pouvant se traduire par le maintien du cofinancement de l'ICHN par l'Etat à hauteur de 45 % ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI